



**Centre de gestion
de Seine-et-Marne**
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 04 MAI 2026

DÉLIBÉRATION
N° 26-09

Finances - Exercice 2025 - Compte Financier Unique

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à neuf heures trente, s'est réuni en son siège, Le 28 avril 2026 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente sans droit de vote pour cette délibération	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Présent**
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Excusée	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY-LES-MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Absent	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice-président	Absente	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN-BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Présente	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ-GAUCHER	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260504-26-09-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Membre du bureau	Présent	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Absent
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir Mme VACHER	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Présente*	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Excusée Pouvoir Mme LEVAILLANT	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Absente	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Présent***
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Présente*	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Absent

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Absente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Présente*	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée Pouvoir M. VISKOVIC	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	10
Présents prenant part au vote	8
Présents en visioconférence	4
Présents en visioconférence prenant part au vote	3
Pouvoirs	3
Votants	14

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Joelle VACHER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

Pour exercer l'ensemble de ses compétences, la Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne dispose d'un budget principal qui relève de la nomenclature M57.

Le CFU a vocation à devenir, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU au titre des comptes 2025 est accompagné d'une note brève et synthétique de présentation, annexé à la délibération.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	318 000,00	6 957 376,00	7 275 376,00
	Recettes réalisées (1)	B	295 653,22	8 895 820,14	9 191 473,36
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autosolde budgétaire totale	D	2 091 305,25	10 293 148,02	12 084 644,17
	Dépenses réalisées (1)	E	792 689,71	9 208 634,09	10 001 323,80
	Restes à réaliser	F	207 223,08	0,00	207 223,08
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-497 036,49	-312 813,95	-806 650,44
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 373 305,25	3 335 772,92	5 709 168,17
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficitaire	G + H	1 876 358,76	3 022 958,97	4 899 317,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-207 223,08	0,00	-207 223,08
Résultat cumulé	Excédent déficitaire	G + H + I	1 669 135,68	3 022 958,97	4 692 094,65

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
- l'instruction budgétaire et comptable M57,
- la délibération n°25-11 du 7 avril 2025 portant adoption du budget primitif 2025,
- le compte financier unique de l'exercice 2025 joint en annexe,
- la présentation du compte financier unique 2025 (annexée) transmise au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT :

- que l'exécution du budget principal de l'exercice 2025 est arrêtée à la somme de 8 895 820,14 € en recettes et 9 208 634,09 € en dépenses soit avec un résultat déficitaire de **-312 813,95 €**.
- qu'en section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 295 653,22 € et les dépenses à 792 689,71 € soit un résultat déficitaire de la section de **- 497 036,49 €**.

Après en avoir délibéré, À l'unanimité,

Madame la Présidente s'étant retirée au moment du vote et ayant laissé la Présidence de l'Assemblée à Monsieur VISKOVIC, 1er Vice-président,

DÉCIDE

Article 1

De donner acte à Madame la Présidente de la présentation du Compte Financier Unique 2025 du Centre Départemental de Gestion (annexé), lequel peut se résumer comme suit et laisse apparaître un résultat cumulé de clôture de **4 899 317,73 €**

Section de fonctionnement

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

- 312 813,95 €

Résultat antérieur reporté

3 335 772,92 €

Résultat à affecter

3 022 958,97 €

Section d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (hors restes à réaliser)	- 497 036,49 €
Résultat antérieur reporté	2 373 395,25 €
Solde d'exécution d'investissement	1 876 358,76 €

Article 2

D'arrêter les résultats ainsi que ci-dessus.

Article 3

D'autoriser la Présidente du Centre départementale de Gestion de la Fonction publique Territorial de Seine-et-Marne à signer l'ensemble des documents constituant le CFU 2025, en vue de sa transmission au juge des comptes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 04 mai 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion,
Maire d'Arville

Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.